

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2017**

**Président :** Dominique GILLE, Maire

**Présents :** Mmes Dominique BOUTEILLEY BRENOT, Isabelle LENEUF, Françoise LORNET, Jacqueline PICHOT, Marie-Paule TARTERET, MM Christophe FEBVRET, Jean –Pierre GILLE, Arnaud MONIN BAROILLE, Emmanuel SEGAUX.

**Procurations :** Michel FEUILLEBOIS à Marie Paule TARTERET  
Valérie GIRARD à Dominique GILLE

**Excusé:** Damien OUDET

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre GILLE

**M le Maire Dominique GILLE ouvre la séance à 18h30.**

**Compte -rendu du conseil municipal du 02/11/2017.**

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du 02/11/2017.

M Arnaud MONIN BAROILLE revient sur le choix des entreprises pour les travaux de la salle ERL.

Les devis des entreprises auraient dû être analysés en réunion de Conseil et l'architecte devait venir devant les élus pour présenter son projet.

M le Maire répond que chacun a pu prendre connaissance des plans en réunion de conseil et faire part de ses observations.

**1) Détail estimatif Aménagement rue de l'Abreuvoir et route de la Chapelle.**

Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal du détail estimatif des travaux prévus rue de l'Abreuvoir et route de la Chapelle. Ces travaux consistent au terrassement, travaux de voirie, assainissement, éclairage, espaces verts, et signalisation. L'estimation du Bureau d'Etudes pour ces divers travaux rue de l'Abreuvoir s'élève à 73563,75€HT. Les travaux pour la rampe PMR sont estimés à 20145.70€HT.

Concernant le busage des fossés pour création et cheminement piétonnier sur une partie de la Route de la Chapelle le montant est de 20191,20€HT. Tous les montants ne bénéficieront pas de subvention du Conseil Départemental, la rampe d'accès handicapé bénéficiera de la subvention DETR.

Après échanges , le Conseil municipal propose d'ajouter aux travaux prévus la réfection de la chaussée jusqu'à l'entrée de la salle ERL.

**Arrivée de Damien OUDET à 19H17.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter aux travaux la réfection de la chaussée jusqu'à l'entrée de la salle ERL, autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier et à demander les différentes subventions par rapport à ces estimations.**

**2) Approbation du nouveau statut du futur syndicat SINOV'EAU.**

M le Maire explique à l'ensemble du Conseil Municipal que le syndicat Intercommunal de la Plaine Inférieure de la Tille (SIPIT) ayant son siège à la Mairie de CHAMPDOTRE va fusionner avec 4 autres syndicats Intercommunaux d'Alimentation en eau potable et d'Assainissement pour former le SINOTIV'EAU. Il propose d'adopter les nouveaux statuts de ce syndicat et de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve les statuts du futur syndicat SINOTIV'EAU et nomme M Emmanuel SEGAUX et M Damien OUDET délégués titulaires et nomme Mme Marie-Paule TARTERET et M Dominique GILLE délégués suppléants.**

**3) Indemnités d'élections pour Mme Béatrice REBEIX.**

M le Maire propose de reverser entièrement à Mme Béatrice REBEIX (secrétaire de Mairie en poste lors des 4 élections) les indemnités reçues de la Préfecture.

**Le Conseil, à l'unanimité, accorde à Mme REBEIX le reversement des indemnités d'élections.**

**4) Redevance d'Occupation du Domaine Public ORANGE.**

La commune va percevoir une redevance d'occupation du domaine public(RODP)de la part d'ORANGE.

Le patrimoine total comptabilisé est de 0,929 km d'artère aérienne + 1,1400 km artère en sous-sol + 1.55m<sup>2</sup> en emprise au sol. Après calcul, il convient d'établir un titre de recette de 139,73€ pour RODP à ORANGE.

**Le conseil accepte à l'unanimité.**

#### **5) SPA convention + campagne de stérilisation.**

La communauté de communes CAP Val de Saône n'a pas renouvelé la convention avec la SPA de BIARNE. Pour solutionner ce problème de chats errants, il est possible de signer une convention communale auprès de la SPA de BIARNE avec une cotisation de 1 Euro par habitant et par an. La Fondation 30 Millions d'Amis se chargerait de stériliser et tatouer avec une participation de 60 à 80 €, les animaux capturés. Il est envisagé une vingtaine d'adultes à stériliser avec cette opération de capture à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M le Maire à signer la convention avec la SPA de BIARNE et la convention auprès de la Fondation 30 Millions d'Amis.**

#### **6) Indemnités de Conseil allouées aux comptables du trésor.**

Considérant le départ de M LEPROVOST au cours de l'année 2017 et son remplacement par intérim par M PRIN et son remplacement définitif par Mme PER.NET, l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an sera allouée à Mme PERNET, M PRIN et M LEPROVOST. D'accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires à M PRIN pour 30,49€.

**À l'unanimité, le CONSEIL accepte de reverser ces Indemnités.**

#### **7) Prix du stère – Affouages 2017-2018.**

M le Maire propose de reconduire le prix des années précédentes pour les affouages 2017-2018, à savoir 6.00€ pour les têtes de chênes et taillis et 1.50€ pour le bois d'élagage.

**L e conseil accepte à l'unanimité.**

#### **8) Parcelle 12 – coupe d'éclaircissage ajournée.**

**Le conseil, à l'unanimité, accepte l'ajournement de la coupe d'éclaircissage de la parcelle 12**

#### **9) Informations.**

- ❖ **Fermeture de la gare de Villers les Pots :** elle fermera samedi 09/12/2017 et va engendrer une affluence à la gare d'Auxonne Tillenay.
- ❖ **Coupure d'électricité** le 15/12/2017 de 13h45 à 16h30.
- ❖ **Réponse de la Communauté de Communes CAP Val de Saône sur la convention pour l'entretien chaussée et trottoirs avenue de la Gare demandée par M Arnaud MONIN BAROILLE:**  
" Concernant l'emprise du parking de la gare à Tillenay, les statuts de ex CCAVDS renvoyaient explicitement en annexe 2 «voirie d'intérêt communautaire» à l'espace cadastré A 700 d'une superficie de 3 ha 00 a 46 ca (pour le parking) et à l'avenue de la gare en totalité, jusqu'aux raccordements avec la RD20 soit une longueur de 548 mètres. Cette annexe reste juridiquement applicable tant que la CAPVDS n'a pas défini son intérêt communautaire (ce qui devrait intervenir courant 2018 si le projet de statuts en cours est adopté). Il n'y a pas de changement de domanialité dès lors que la règle consiste en une mise à disposition (la Communauté de communes reprend toutes les obligations du propriétaire en dehors du droit d'aliéner mais il n'y a pas de transfert de propriété de voiries). Pour l'entretien de ces voiries, il faut donc s'adresser à la Communauté de Communes CAP Val de Saône (courrier à adresser à Madame la Présidente)."
- ❖ **Haut débit :** M le Maire a reçu une pétition de 154 signatures concernant une demande de haut débit à Tillenay. Ce document a été envoyé au Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or M François SAUVADET.
- ❖ **Affouages :** 12 affouagistes se sont inscrits (parcelle n°1 moitié sud).
- ❖ **Salle ERL :** une première réunion avec les entreprises et le conducteur de travaux M Bruno LOSCOS a eu lieu le 17/11/2017 pour définir les délais, la ligne de conduite et prendre les contacts. Pendant les vacances de Noël, l'entreprise DAMIN va établir un plan de sécurité du chantier avec constat d'huissier. La petite salle sera sécurisée, avec la création de la porte côté Saône, et affectée provisoirement à la restauration scolaire.
- ❖ **Vœux du Maire :** en raison de l'indisponibilité de la salle des fêtes ,il n'y aura pas de réception pour les vœux du Maire en janvier 2018.

#### **10) Question diverse.**

Pas de question diverse

**La séance est levée à 20h15.**